

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

SYBAIE DE SOMME 3 VALLEES

LIVRET SÉMINAIRE PADD
Version du 19/06/2018



SOMMAIRE

1. Regard sur la Picardie maritime.....	3
Chapitre 1 : Des dynamiques démographiques et d'habitat fortement différenciées entre le littoral et l'arrière-pays.....	4
Chapitre 2 : Des mobilités fortement motorisées malgré des infrastructures favorables à des pratiques plus durables.....	7
Chapitre 3 : Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner.....	9
Chapitre 4 : Une offre en équipements, commerces et services incomplète et fortement polarisée.....	11
Chapitre 5 : Un territoire entre terre et mer, aux forts enjeux de structuration et d'urbanisation raisonnée.....	12
2. Analyse environnementale.....	16
Chapitre 1 : Des paysages et des milieux écologiques emblématiques de la Baie de Somme.....	18
Chapitre 2 : Des ressources à préserver pour un cycle urbain durable.....	20
Chapitre 3 : Réduire la vulnérabilité du territoire.....	23
3. Les Enjeux vers un PADD.....	24



LE SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE



1

REGARD SUR LA
PICARDIE MARITIME

DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET D'HABITAT FORTEMENT DIFFÉRENCIÉES ENTRE LE LITTORAL ET L'ARRIÈRE-PAYS

CHAPITRE
1

Une perte d'attractivité démographique qui conduit à un vieillissement de la population

Une concentration autour de trois pôles

Le poids démographique du territoire Baie de Somme 3 Vallées repose principalement :

- Sur la présence de la commune d'Abbeville, deuxième ville de la Somme en termes de population, après Amiens ;
- Sur le peuplement important du secteur du Vimeu, autour du pôle de Friville-Feuquières-Fressenneville ;
- Sur l'attractivité des villes du littoral à l'ouest du territoire, dont Rue.

Le reste du territoire se compose majoritairement de communes rurales au poids démographique plus faible.

A l'échelle des intercommunalités, la répartition de la population est également contrastée :

- La CA de la Baie de Somme regroupe ainsi 50 547 habitants, soit 47,2% de la population du territoire du SCoT pour 43 communes ;
- La CC du Ponthieu-Marquenterre concentre 33 288 habitants, soit 31,1% de la population pour 71 communes ;
- La CC du Vimeu comporte 23 161 habitants, soit 21,7% de la population pour 25 communes.

139 communes

106 996 habitants

137 205 hectares

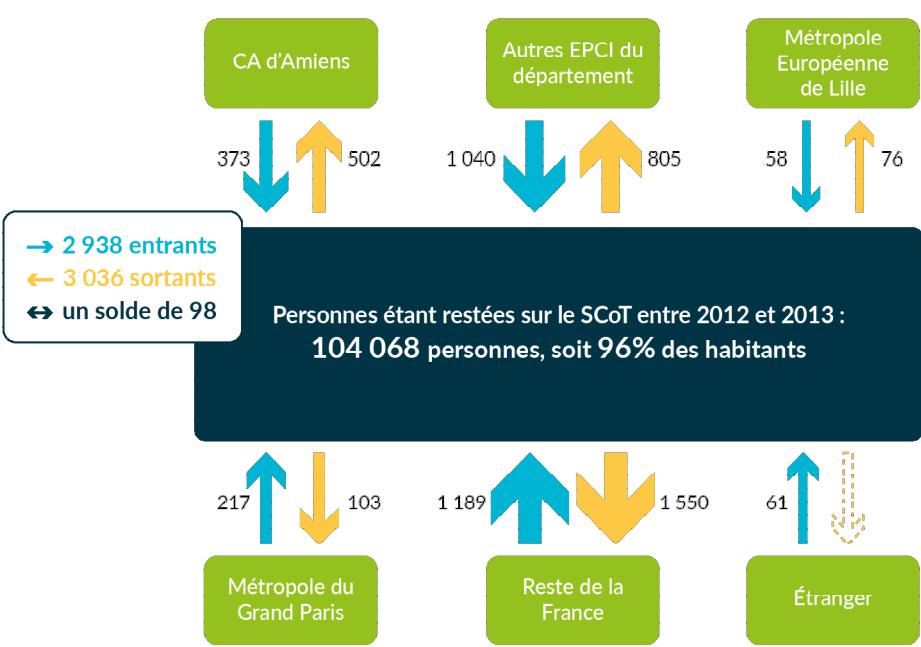
20% de la population globale du département de la Somme

Un léger déclin démographique depuis les années 2000

Le solde des entrants et des sortants selon les tranches d'âge montre que les habitants sont amenés à quitter le territoire à plusieurs moments-clés de leur vie :

- Entre 40 et 49 ans et, entre 5 et 14 ans : départs des familles avec enfants qui quittent le territoire pour se rapprocher des équipements scolaires et des pôles d'emploi ;
- Entre 15 et 19 ans : départ des jeunes pour aller étudier ;
- Entre 20 et 29 ans : départ des jeunes actifs, le plus souvent sans enfant, pour se rapprocher des pôles d'emploi et trouver des logements plus petits et meilleur marché.

À contrario, le territoire est attractif auprès des 30-39 ans et des tranches les plus âgées de la population (50 ans et plus) à la recherche d'un cadre de vie vert proche du littoral.



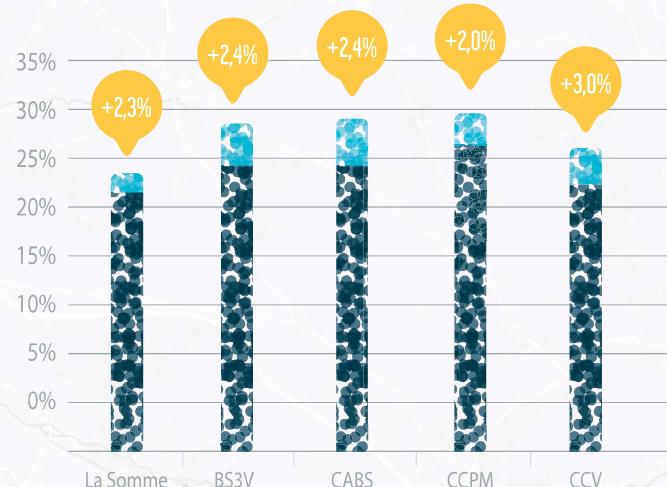
Une population déjà âgée et qui continue de vieillir

Le territoire du SCoT possède une part des plus de 60 ans relativement importante (28%) et une prépondérance des plus de 60 ans sur les moins de 20 ans.

Le territoire connaît donc un vieillissement de sa population qui résulte à la fois d'une augmentation des plus de 60 ans et d'un recul des autres classes d'âges (notamment des jeunes ménages et des familles). Ce phénomène de vieillissement est commun au territoire de la Somme mais plus important sur le territoire du SCoT, en particulier dans les communes littorales, particulièrement attractives pour les retraités.

■ % plus de 60 ans 2008 ■ % plus de 60 ans 2013
■ Évolution annuelle moyenne des plus de 60 ans

Évolution de la part et du nombre des plus de 60 ans



Source : INSEE RP 2013

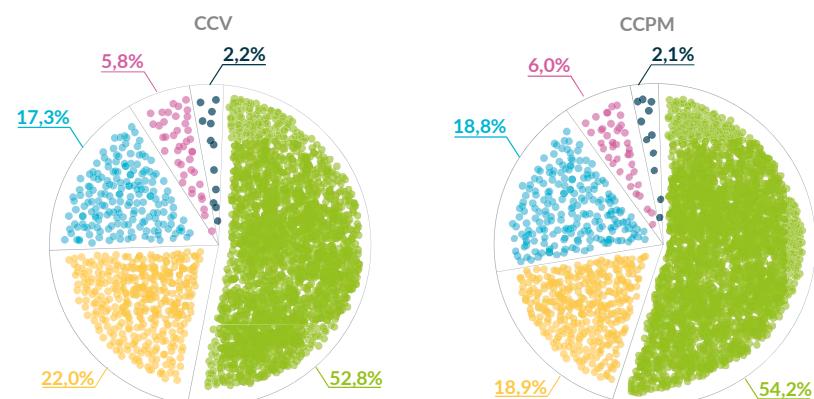
Des revenus relativement faibles sur un territoire caractérisé par une surreprésentation des petits ménages et des familles moins nombreuses

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées est caractérisé par une population relativement peu familiale en lien avec la forte proportion de personnes âgées : 61% des ménages sont composés d'1 à 2 personne(s), dont 29,4% de personnes seules et 31,3% de couples sans enfant. La part des couples avec enfant(s) ne représente ainsi que 28,2% des ménages, et 8,9% sont des familles monoparentales.

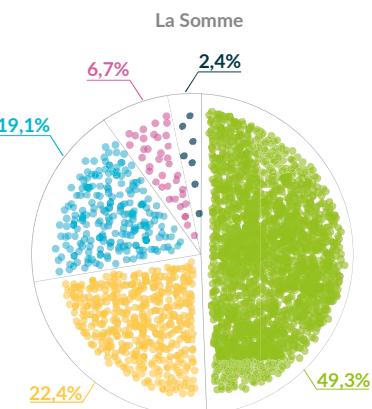
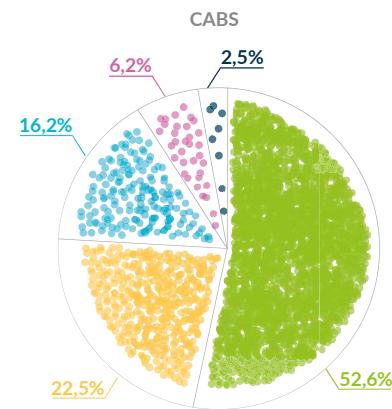
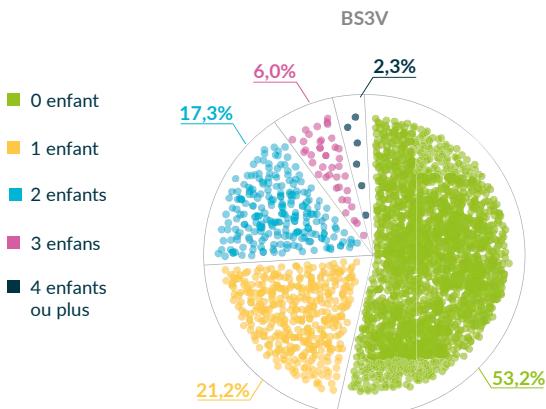
Le revenu médian des habitants de Baie de Somme 3 Vallées s'élève à 18 130€/an soit 749€ de moins que la moyenne départementale et 2 055€ de moins que la moyenne nationale.

Les ménages les plus modestes se situent au sein de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, tandis que les ménages les plus aisés résident sur les franges littorales du territoire ou dans la couronne périurbaine d'Abbeville.

Composition des familles en 2013



Source : INSEE RP 2013



Un marché du logement fortement conditionné par les dynamiques de la façade littorale

Une activité de la construction en recul sur l'ensemble du territoire

En moyenne, entre 2004 et 2013, 608 logements par an ont été commencés sur l'ensemble du territoire. Cependant, deux phases inégales se dégagent de cette période :

- Entre 2004 et 2008, le rythme de construction est élevé et atteint en moyenne 768 logements par an. Le nombre de constructions individuelles est particulièrement élevé avec plus de 500 unités commencées sur certaines années.

- Entre 2008 et 2013 : le territoire subit un décrochage de la construction neuve lié à la crise économique, pour se stabiliser autour de 448 logements par an. Les deux types de produits immobiliers, collectifs et individuels, connaissent une baisse du rythme de construction.

Un parc de logements ancien au profil comparable aux territoires littoraux

Le parc résidentiel compte en 2013 près de 64 624 logements au sein du territoire de Baie de Somme 3 Vallées.

A l'échelle du territoire, les résidences secondaires représentent 23% des logements (part plus importante que celle du département - 8%) et sont principalement localisées le long de la façade littorale du territoire et au nord de la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre.

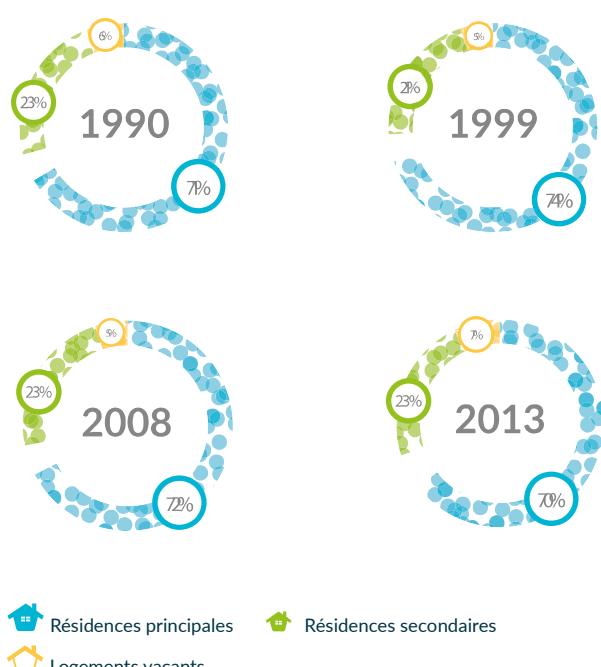
La répartition des logements selon leur typologie d'occupation présente de fortes disparités entre les différentes Communautés de Communes :

- La CC du Ponthieu-Marquenterre, qui comprend quelques sites touristiques exceptionnels, se distingue avec 40% de résidences secondaires et une vacance très basse (5%).
- La CA de la Baie de Somme présente également un parc de résidences secondaires important, deux fois plus élevé que la Somme.
- À contrario, la CC du Vimeu qui ne compte aucune commune littorale connaît la part de résidences principales la plus élevée (89%) en lien avec la faiblesse des résidences secondaires (4%).

Il est à noter que l'offre sociale est concentrée dans la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (75% de l'offre sur le territoire du SCoT).

Associées à l'inadéquation entre la typologie des logements, la taille des ménages et leurs revenus, ces disparités démontrent un fort enjeu sur la capacité du territoire à loger les personnes ayant des besoins qui diffèrent du logement familial (personnes âgées, jeunes actifs, personnes isolées, etc.).

Evolution de la répartition par catégorie de logements au fil des recensements 1990, 1999, 2008 et 2013



Source : INSEE RP 2013



DES MOBILITÉS FORTEMENT MOTORISÉES MALGRÉ DES INFRASTRUCTURES FAVORABLES À DES PRATIQUES PLUS DURABLES



Un territoire bien équipé en infrastructures pour des déplacements multimodaux facilités

Un faisceau ferroviaire à l'image du territoire : polarisé.

Le faisceau ferroviaire du territoire compte 2 nœuds principaux, Abbeville et Noyelles-sur-Mer, à partir desquels s'articulent 4 lignes dont 2 lignes touristiques. Le territoire compte ainsi un réseau de 19 gares ou haltes hiérarchisées :

- Une gare TER dite « moyenne » : Abbeville
- 13 gares ou points d'arrêt

- 4 stations touristiques

- 2 haltes de taxi à la demande (Fontaine-sur-Somme, Long-le-Catelet)

La répartition des gares et des haltes garantit à plus de 88% des habitants du territoire du SCoT un accès en moins de 10 min en voiture à une offre régulière.

Un réseau routier garant de l'accessibilité au grand territoire

Le territoire bénéficie d'une excellente accessibilité aux principales agglomérations du nord-ouest de la France grâce à la A 28 qui permet de rejoindre Rouen via Neufchâtel et la A16 qui lie Paris au sud (via Beauvais) et Calais au nord (via Boulogne-sur-Mer).

Le réseau routier est ainsi complémentaire au réseau ferré plus favorable à des

mobilités à l'échelle de la Somme ou pour rejoindre le Tréport ou Calais, via la présence de 6 entrées/sorties d'autoroute bien réparties sur le territoire.

Cette bonne accessibilité routière explique le fort recours à la voiture, à la fois de la part des habitants et des visiteurs.



8 000 véhicules/jour notamment entre Abbeville et Feuquières-en-Vimeu (RD925) et en direction de Cracy-en-Ponthieu (RD928).



30% des mouvements au total sur la RD928 sont représentés par des poids lourds.

Des infrastructures dédiées aux liaisons douces développées mais principalement mobilisées pour les déplacements de loisirs

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées est traversé par plusieurs axes cyclables structurés dont les tracés ont été pensés à l'échelle régionale, nationale et européenne.

A l'échelle du territoire, 46 km de pistes cyclables répartis en 9 circuits permettent de découvrir l'ouest du territoire et offrent une alternative au tout-voiture, même dans les pratiques quotidiennes. Un plan mobilité jeune a également été mis en place depuis mai 2017.

Une offre de transport en commun principalement régionale

L'offre régionale Trans'80 qui dessert l'ensemble du département de la Somme compte 25 lignes sur le territoire, dont 3 lignes de marché, et dessert 99 communes sur l'ensemble du territoire.

Cette offre apparaît ainsi plutôt adaptée pour les ménages non-motorisés qui correspondent à 16% des ménages du territoire.

A une échelle plus locale, on note que le réseau des bus BAAG dessert l'unité urbaine d'Abbeville.

| Des pratiques de mobilités qui mettent en avant l'échelle du SCOT

Des déplacements pendulaires principalement internes au territoire

Les données INSEE de 2013 indiquent que le territoire du SCoT est concerné quotidiennement par 46 022 déplacements ayant pour motif principal le travail.

Cette répartition des flux domicile-travail démontre d'une part, que le territoire du SCoT présente une certaine cohérence en

termes de bassin de vie avec des habitants qui travaillent dans le périmètre délimité, d'autre part, qu'il représente un important pôle d'emploi à l'échelle de la Somme, également capable d'attirer des actifs des territoires voisins.

Des déplacements domicile-études qui illustrent une offre d'équipements d'enseignement incomplète

A l'image des flux pendulaires, les flux domicile-études s'effectuent principalement à l'échelle du SCoT avec plus des trois quart des élèves du territoire qui y étudient et seulement un septième qui le quittent. Cette répartition est toutefois très variable selon les niveaux et illustre l'adéquation entre l'offre disponible sur le territoire et la demande.

Si l'offre en écoles maternelles et élémentaires apparaît suffisante, l'évasion est plus importante pour la petite enfance

et les élèves en âge d'aller au collège (environ 8% qui quittent le territoire). Plus d'un cinquième des élèves en âge d'aller au lycée du territoire de Baie de Somme 3 Vallées se tournent vers des établissements extérieurs, et cette part monte à 62% pour les études supérieures.



DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES SECTORIELLES À ACCOMPAGNER

CHAPITRE

3

| Un système productif diversifié mais qui tend à se fragiliser

Deux pôles d'emploi majeurs à l'échelle de la Somme

Situé entre la métropole d'Amiens et le littoral de la Manche, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées représente un bassin économique de 36 879 emplois au lieu de travail - tous secteurs confondus - et de 8 622 établissements en 2013.

A l'échelle du SCoT, la répartition des emplois au lieu de travail met en lumière un pôle principal, celui d'Abbeville qui représente 37 % des emplois du territoire. Des polarités secondaires se dessinent également au sud-ouest du territoire, mais comptabilisent des volumes d'emplois beaucoup moins importants tels que Feuquières-en-Vimeu et Friville-Escarbotin qui représentent moins de 7 % des emplois pour chacune d'elles.



Comme dans le cas de la France métropolitaine, de la région et du département, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées possède en général un secteur tertiaire prédominant (24 452 emplois au lieu de travail sur 36 583), en lien avec les mutations du tissu économique qui s'opèrent depuis les années 1960.

Le territoire concentre donc la plupart de ses emplois dans des secteurs bien spécifiques, ce qui sous-entend une vulnérabilité potentielle de l'économie locale dont un rééquilibrage pourrait être envisagé afin d'assurer un dynamisme durable et une répartition équitable des richesses produites.



Le secteur agricole

activités agricoles diverses, sylviculture et pêche. Il

5,9 % des emplois au lieu de travail de Baie Somme Trois Vallées (2,8 % pour la France, 2,3 % pour la région et 4,1 % pour le département),

Le secteur industriel

est caractérisé dans le Vimeu par une concentration d'usines de fabrication de produits qui relèvent de savoir-faire locaux développés (serrurerie et robinetterie).

Ce secteur regroupe aujourd'hui

7 589 emplois soit 20,7 % des emplois totaux (12,7 % pour la France 14,8 % pour la région 17,2 % pour le département).

Un marché de l'emploi et une croissance du tissu économique mitigés

Entre 1982 et 2013, l'emploi total du territoire Baie de Somme 3 Vallées a baissé de 2,3 %.

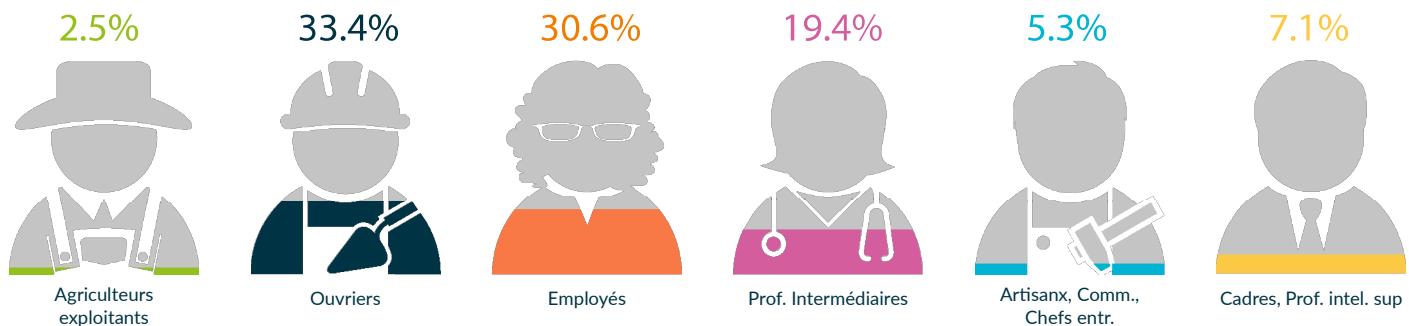
La sphère productive - activités produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère - qui représentait 56 % des emplois sur le territoire a largement chuté de 36 %, soit une perte sèche de 7 417 emplois.

La sphère présentelle - activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone - a progressé de 40,6 %, ce qui compense une partie des pertes de la sphère productive.

Un profil d'actifs en évolution et un marché de l'emploi à conforter

Les données indiquent une reprise économique depuis 2017 avec une baisse généralisée du taux de chômage sur le département. Ce regain devra être soutenu et ciblé dans la stratégie à adopter

pour, d'une part freiner la détérioration du marché de l'emploi dans certains secteurs d'activité et catégories d'actifs et pour asseoir le positionnement économique de BS3V d'autre part.



L'agriculture, l'élevage et la pêche, des composantes essentielles du territoire

Un secteur primaire à fort potentiel

○ L'agriculture constitue une activité économique essentielle du territoire. Ce sont les exploitations de polyculture-élevage qui dominent le territoire, signifiant que la plupart des activités agricoles exercées dans les exploitations connaissent une certaine diversification. Cependant, le secteur connaît des mutations depuis plusieurs décennies : baisse du nombre d'exploitations, augmentation de leur taille moyenne etc.

○ Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, bordé par le littoral de la Manche, présente une abondance de ressources halieutiques, permettant ainsi de développer une série de métiers (conchyliculture, pêche côtière, pêche à pied) qui vivent au rythme des saisons. La conchyliculture est une des spécificités du littoral picard, en particulier la mytiliculture. La pêche côtière participe aussi à l'économie maritime du territoire et s'organise autour de deux ports de pêches principaux : le Hourdel à Cayeux-sur-Mer et le port de Crotoy.

45 708 actifs en 2013

15% des actifs "non-occupés"

28% des chômeurs sont des jeunes de 15 à 24 ans

38 964 exercent un emploi

62,4% de chômeurs chez les 25 à 54 ans

Une stratégie de développement touristique à positionner comme moteur de l'économie locale

Des atouts à mettre en valeur

Reconnu au niveau national et international, le territoire de Baie de Somme 3 Vallées dispose d'entités paysagères et de richesses culturelles exceptionnelles qui attirent plus d'un million de visiteurs chaque année, générant une valeur ajoutée d'environ 160 millions d'euros et plus de 5 000 emplois directement ou indirectement.

Dès lors, ces enjeux soulèvent une double problématique de préservation de l'environnement tout en conservant une économie touristique dynamique, d'où la nécessité de développer une stratégie d'équilibre et de complémentarité entre les différentes « composantes culturelles » du territoire,

d'autant plus que ce dernier détiendra bientôt le label « Parc Naturel Régional » (PNR).

En effet, la concentration des activités sur le littoral et la surfréquentation touristique en haute saison soulèvent des enjeux de préservation de l'environnement et de la qualité de vie locale.

Toutefois, ces enjeux sont déjà pris en compte au travers de l'opération Grand Site Baie de Somme concernant l'amélioration des flux touristiques et du projet de PNR qui promeut le rééquilibrage des activités humaines du territoire.

UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES INCOMPLÈTE ET FORTEMENT POLARISÉE

CHAPITRE

4

Une forte polarisation des équipements intermédiaires et supérieurs

Le territoire de Baie de Somme 3 Vallées compte, selon la Base Permanente des équipements de l'INSEE, 3 191 équipements, commerces et services. Les services au particulier, les commerces, les équipements de santé et des sports et loisirs sont les plus représentés.

En termes de répartition, Abbeville se distingue très clairement comme pôle majeur et structurant (en nombre et en gamme). Elle concentre 28% de l'offre du SCoT soit 895 équipements ou services.

A ce pôle majeur, s'ajoutent 5 pôles secondaires concentrant plus de 100 équipements ou services :

- Friville-Escarbotin 6% (193 équipements ou services)
- Saint-Valéry-sur-Somme 5% (157 équipements ou services)
- Rue 5% (148 équipements ou services)
- Fort-Mahon-Plage 4% (113 équipements ou services)
- Cayeux-sur-Mer 3% (111 équipements ou services)

Les trois quarts des équipements et services du territoire appartiennent à la gamme de proximité. La répartition de l'offre de proximité est relativement équilibrée sur le territoire avec 46% de cette offre du SCoT située dans la CA de la Baie de Somme, 35% dans la CC Ponthieu-Marquenterre et 19% dans

la CC du Vimeu. La part importante d'équipements de proximité confirme le profil principalement rural de l'offre.

Cependant, malgré le rôle important d'Abbeville, le territoire n'est pas auto-suffisant et la fréquentation de pôles d'équipements, commerces et services extérieurs au territoire est indispensable.



Un appui sur les pôles d'équipements extérieurs

La répartition des pôles d'équipements situés sur le territoire du SCoT ne permet pas à l'ensemble des communes de pouvoir y accéder en moins de 30 minutes en voiture : Abbeville, le pôle principal, bénéficie d'une situation plutôt centrale mais les communes sur les franges nord se situent à plus de 40 minutes en voiture (Fort-Mahon-Plage ou Dompierre-sur-Authie par exemple).

La fréquentation de pôles d'équipements extérieurs ne se justifie donc pas uniquement quant à l'absence d'une partie de l'offre d'équipements et de services sur le territoire mais également du fait d'un maillage déséquilibré des pôles intermédiaires vers l'ouest.

L'accessibilité aux pôles via les modes alternatifs à la voiture (transports en commun, modes doux, etc.) est d'autant plus problématique pour les populations non-motorisées (jeunes, non-détenteurs d'un permis de conduire, personnes précaires ou trop âgées pour conduire, etc.) doublement pénalisées par une répartition géographique des pôles peu optimale et l'absence d'une offre de transports en commun performante pour garantir un bon accès aux équipements.

UN TERRITOIRE ENTRE TERRE ET MER, AUX FORTS ENJEUX DE STRUCTURATION ET D'URBANISATION RAISONNÉE

CHAPITRE

5

Un développement urbain historiquement très différencié et dont les dynamiques sont à encadrer pour préserver la diversité des milieux

Une évolution des formes urbaines à encadrer pour garantir la durabilité du développement urbain

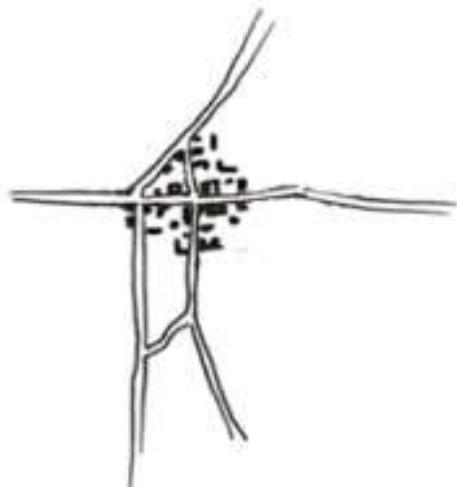
L'analyse des tissus bâtis présents sur le périmètre du SCoT, a permis d'identifier 4 formes urbaines caractéristiques :

- L'organisation de type « concentrique » ;

- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.).
- La commune d'Abbeville illustre parfaitement ce type de développement, ainsi qu'Ergnies.

Enjeux d'évolution :

- Le principal enjeu d'évolution est de tendre vers un urbanisme raisonné qui mobilise des formes urbaines peu consommatrices d'espaces et les potentialités existantes au sein de l'enveloppe bâtie.
- Il est également nécessaire de travailler les franges urbaines et les secteurs d'interface afin de limiter les impacts de l'urbanisation sur les paysages alentours.
- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de plateaux.



- L'organisation de type « carrefour » ;

- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.). Les limites du village sont parfois contenues par des courtils.
- La commune de Cambron en est un exemple et ce, d'autant plus qu'elle a conservé sa structure originelle au fil des siècles.

Enjeux d'évolution :

- Le principal levier d'évolution pour tendre vers un développement territorial durable et respectueux de l'identité picarde est d'épaissir l'enveloppe urbaine en créant ou en s'appuyant sur des routes de traverse et en comblant les dents creuses.
- Il est également nécessaire de maintenir des coupures d'urbanisation pour préserver des vues sur le grand territoire.
- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtils encore existants des villages de plateaux.

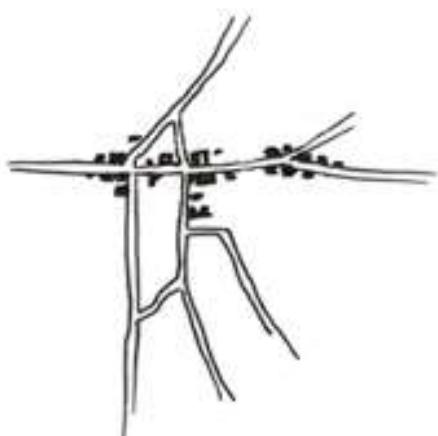
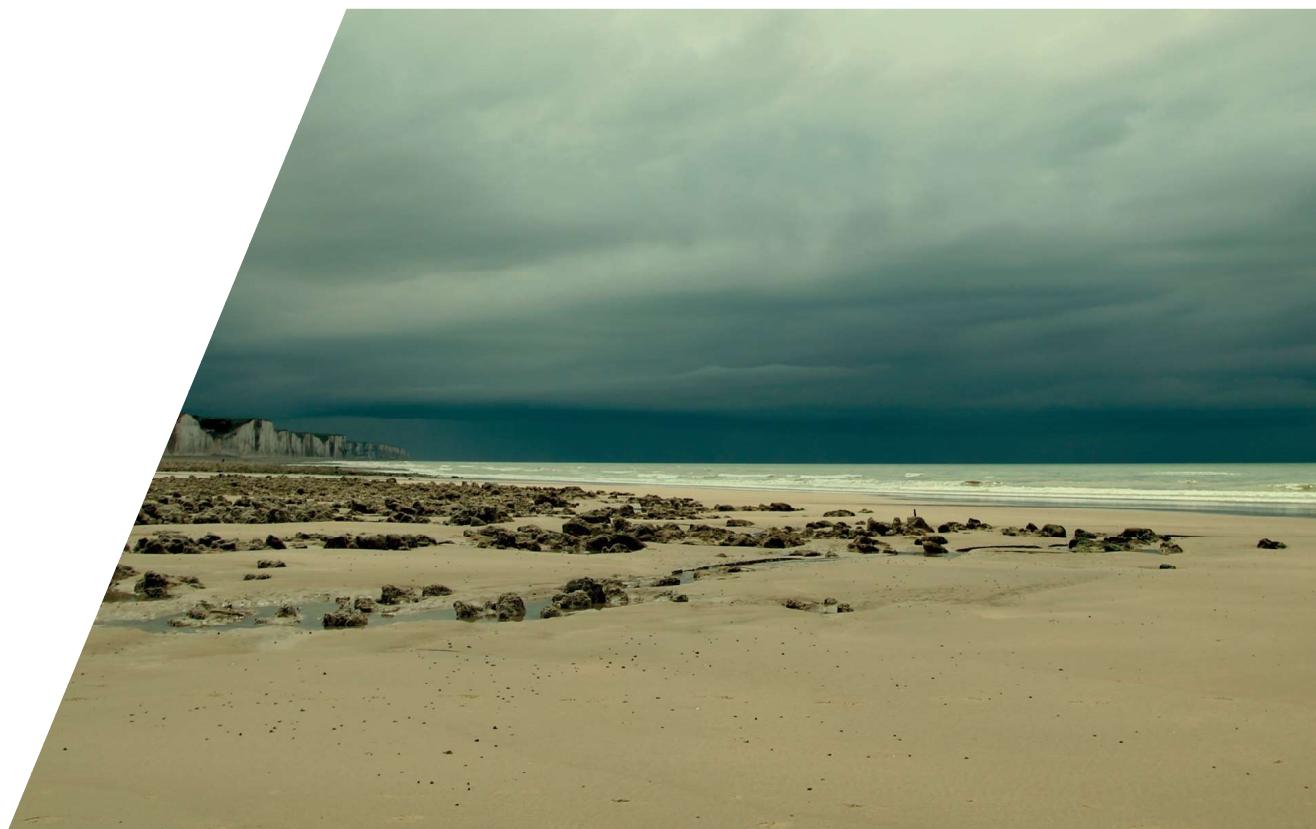
○ L'organisation de type « **village-rue** » :

- Ensemble urbain linéaire, dense ou diffus, traditionnellement implanté de part et d'autre d'un axe de communication unique.
- La commune de Boufflers en est un exemple.



Enjeux d'évolution :

- Ce type d'urbanisation est à l'origine de problématiques telles que les surcoûts liés à l'extension des réseaux ou encore la perte de dynamisme des centres-bourgs.
- Un épaississement du front bâti, grâce à la mise en place de réserves foncières (voirie et bâti), permettrait de restructurer une centralité tout en garantissant le maintien des espaces de respirations sur les extérieurs de la commune.
- Enfin, dans les communes concernées, il est prôné la préservation des courtis encore existants des villages de plateaux.



○ L'organisation de type « **polynucléaire** » :

- Ensemble urbain composé de plusieurs noyaux espacés entre eux (centre-bourg accompagné de ses hameaux par exemple).
- La commune de Tours-en-Vimeu est un exemple.

Enjeux d'évolution :

- La mobilisation et la valorisation des délaissés urbains (interstices, dents creuses, parcelles faiblement bâties)

| Une dynamique d'artificialisation des sols à maîtriser

Parce qu'elle résulte de plusieurs facteurs cumulatifs, la réduction de la consommation d'espaces apparaît comme un thème sensible mais stratégique pour le territoire.

A cela s'ajoute également, une propension d'acteurs de la construction qui opte pour la périurbanisation au détriment de l'intensification et du renouvellement des coeurs de ville tant ces projets peuvent être couteux et techniques.

Ainsi, ces logiques de périurbanisation aboutissent à un allongement des déplacements au quotidien, à une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à une diminution et un mitage des espaces naturels et agricoles et à l'irréversibilité quasi systématique de l'imperméabilisation des sols.

Les lois issues du Grenelle de l'Environnement sont venues renforcer la prise en compte des conséquences environnementales de l'artificialisation des sols (paysage, biodiversité, ruissellement...). Ainsi depuis 2010, le code de l'urbanisme précise qu'au sein d'un SCoT doit être réalisé « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs » (L.141-3). A partir de cette analyse, doivent être arrêtés « par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économique de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres » (L.141-6).

De premiers éléments de mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement sur l'espace de dialogue

La Picardie maritime – Côte d'Opale est concernée par des enjeux partagés par toutes les intercommunalités de l'espace et qui lui sont spécifiques, à savoir :

- Mobiliser les leviers de développement liés aux ressources et savoir-faire locaux ;
- Diminuer la vulnérabilité du territoire liée aux risques naturels et face aux menaces qui pèsent sur ses ressources ;
- Renforcer la cohérence et l'attractivité du territoire, et nourrir sa reconnaissance à l'échelle nationale et internationale.

Pour répondre à ces enjeux, 3 axes stratégiques ont été identifiés et doivent structurer les politiques de développement :

- Conforter une économie diversifiée et responsable par le soutien et le développement des filières d'excellence ;
- Fonder l'aménagement sur la préservation des patrimoines et la culture du risque ;
- Développer une offre de services accessible et adaptée aux besoins des populations et des entreprises.

Enfin, deux axes transversaux ont été retenus comme conditions de réussite :

- Impulser l'émergence de nouvelles gouvernances à des échelles adaptées aux enjeux de l'espace de dialogue ;
- Porter collectivement les démarches de marketing territorial (labels PNR, OGS, UNESCO, Pays d'art et d'histoire, etc.).

Un zonage national et statistique éclairant le fonctionnement territorial interne

Au sein du territoire de Baie de Somme 3 vallées, il existe 5 agglomérations multi-communales et 3 villes isolées :

- L'unité urbaine d'Abbeville, la plus importante ;
- Quatre unités de taille moyenne au sud-est (Longpré-les-Corps-Saints) et au sud-ouest (Feuquières-en-Vimeu/Fressenneville, Friville-Escarbotin et Béthencourt-sur-Mer).
- Trois « villes isolées » dont deux sur le littoral (Cayeux-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme) et une au nord-ouest (Rue).

Le nord-est du territoire est caractérisé par l'absence d'unité urbaine, traduisant une densité bâtie et de population relativement faible.

Dès lors, ces unités urbaines sont à considérer dans la constitution de l'armature territoriale tant elles traduisent une réalité spatiale.

À l'issue de cette analyse principalement statistique, trois espaces ont été identifiés sur le territoire :

- Abbeville et sa couronne périurbaine, étant à la fois au centre d'une unité urbaine, un bassin de vie bien pourvu en équipement et en emploi (pôle urbain) ;
- Le pôle du Vimeu, également dense en termes de bâti, d'équipement et d'emploi, mais à une échelle moindre ;
- La commune de Rue au nord du territoire qui n'est pas polarisante en termes d'emploi mais qui constitue le cœur d'un bassin de vie interne au territoire et présente une densité importante en termes de bâti et de population.



| Définition de l'armature urbaine territoriale

La conduite du diagnostic territorial approfondi du SCoT a révélé la nécessité de définir une armature urbaine territoriale pour affirmer sur le territoire de Picardie maritime un réseau de polarités hiérarchisées, différencier et complémentaires. Encore provisoire, elle se définit selon quatre niveaux :

Un pôle structurant concentrant la majeure partie des emplois, commerces, équipements et services, et possédant une bonne desserte en transports en commun ;

Des pôles relais qui, en soutien au pôle structurant, offrent à la

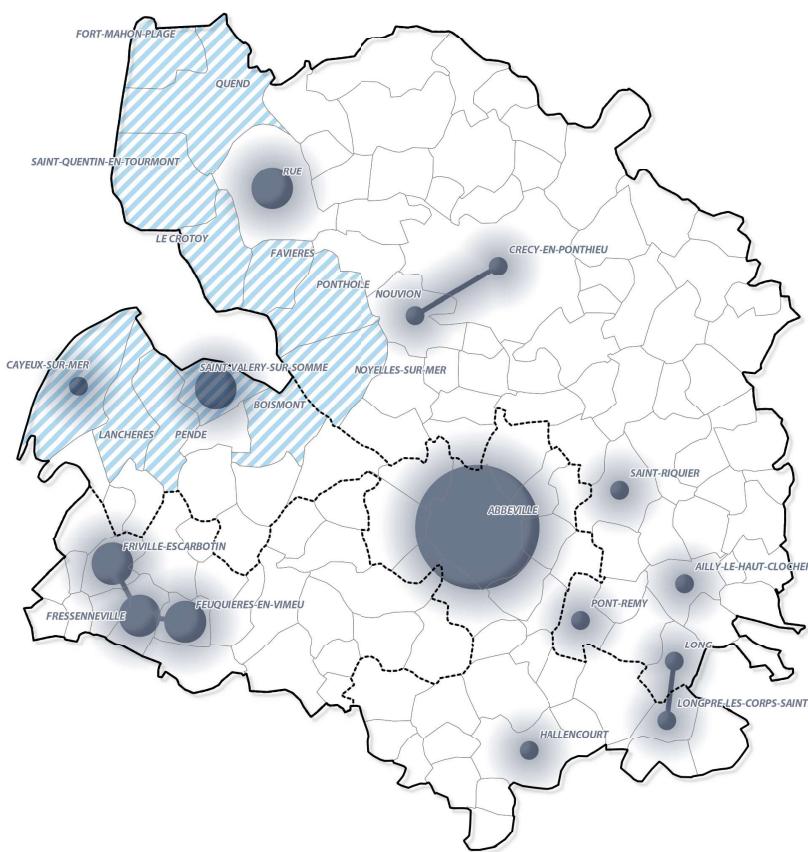
population un niveau de services intermédiaires. Véritable point d'appui entre le pôle structurant et les communes rurales, le pôle relais est une « porte d'entrée » pour les infra-territoires ;

Des pôles de proximité qui, maillant les espaces plus ruraux, assurent auprès des habitants la satisfaction des besoins quotidiens de première nécessité ;

Des polarités littorales qui, jouant un rôle fondamental dans la visibilité et l'attractivité du territoire, doivent répondre, dans le respect des sensibilités environnementales, aux besoins des

Armature territoriale du SCoT (vision post comité pilotage)

SCoT de la Baie de Somme 3 Vallées



0 5 km

- Limites du SCoT
- Limites d'EPCI
- Limites de communes

- Pôle de proximité
- Pôle relais
- Pôle structurant
- Polarité multicommunale
- Polarités littorales

Réalisation : CITADIA - juin 2018
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA CONSEIL



LE SCHEMA
DE COHERENCE
TERRITORIALE



2

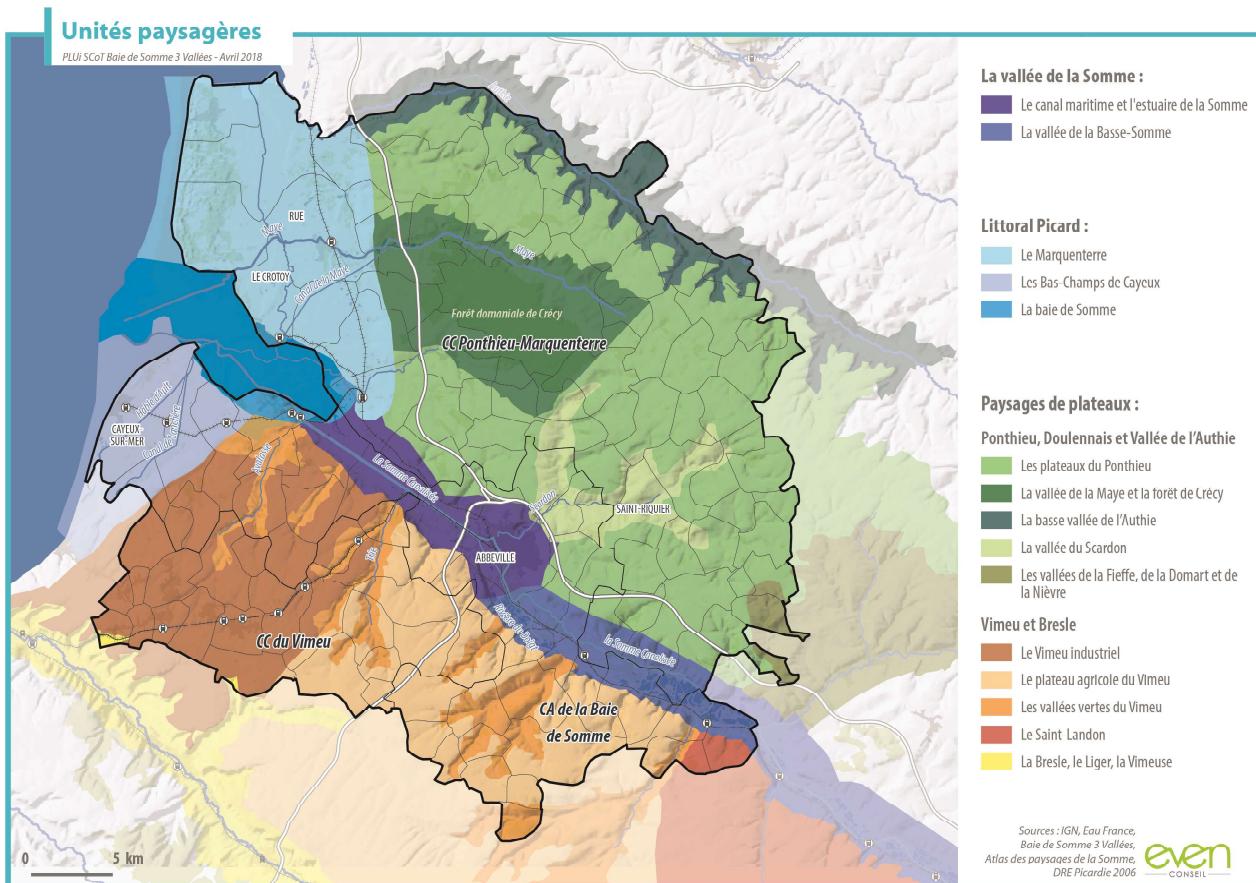
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

DES PAYSAGES ET DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES EMBLÉMATIQUES DE LA BAIE DE SOMME

CHAPITRE
1



Paysages et patrimoine : la mise en scène des éléments identitaires de la Baie de Somme



Le territoire bénéficie d'identités paysagères fortes : Celles-ci sont abondamment décrites dans l'atlas des paysages de la Somme publié en 2007 et déclinées dans la Charte du PNR.

- La vallée de la Somme : canal maritime et basse vallée de la Somme : Paysages mosaïques entre milieux humides et prairies bocagères, tourbières et plans d'eau.
- Le littoral : Marquenterre, Bas-Champs de Cayeux, Estuaire et Baie de Somme : Polders, massifs dunaires et cordons de galets.
- Les plateaux agricoles : au Nord le Ponthieu marqué par la forêt de Crécy et ses grandes cultures, au Sud le Vimeu et ses 2 identités : l'agriculture (Vimeu vert) et l'industrie du 19ème siècle (Vimeu industriel).

L'ensemble des orientations et objectifs de qualité paysagère et de préservation patrimoniale définis dans la Charte du PNR Baie de Somme Picardie Maritime sera réaffirmé dans le SCoT.

Quelques extraits des orientations de la charte :

- Protéger les paysages emblématiques et les motifs identitaires ;
- Préserver les courtils des villages de plateau ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti ;
- Préserver le patrimoine immatériel ;
- Accompagner l'aménagement des hauts lieux touristiques dans le respect de leur identité.

Ainsi la préservation et la mise en valeur de la diversité et de la richesse des paysages, des patrimoines naturel et bâti ainsi que du petit patrimoine identitaire (moulins, écluses, fermes, patrimoine industriel, architecture balnéaire) représentent des enjeux principaux du SCoT.

Il s'agira également de renouveler la perception depuis les infrastructures (itinéraires de découverte du territoire), d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour préserver les spécificités paysagères ainsi que de maîtriser les développements urbains (préservation des coupures vertes, intégration des nouvelles constructions dans le paysage, gestion des transitions avec l'espace agricole ou littoral).

 **40** Zones Naturelles d'Inventaire Écologique, Faunistique et Floristique  **117** monuments historiques

-  **11** sites Natura 2000  **3** Biens inscrits au Patrimoine de l'UNESCO
-  **3** Zones de Protection Spéciale (ZPS) ou zones de la directive oiseaux
-  **8** Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou zones de la directive habitat
-  **1** Projet de Site Patrimonial Remarquable au Crotoy

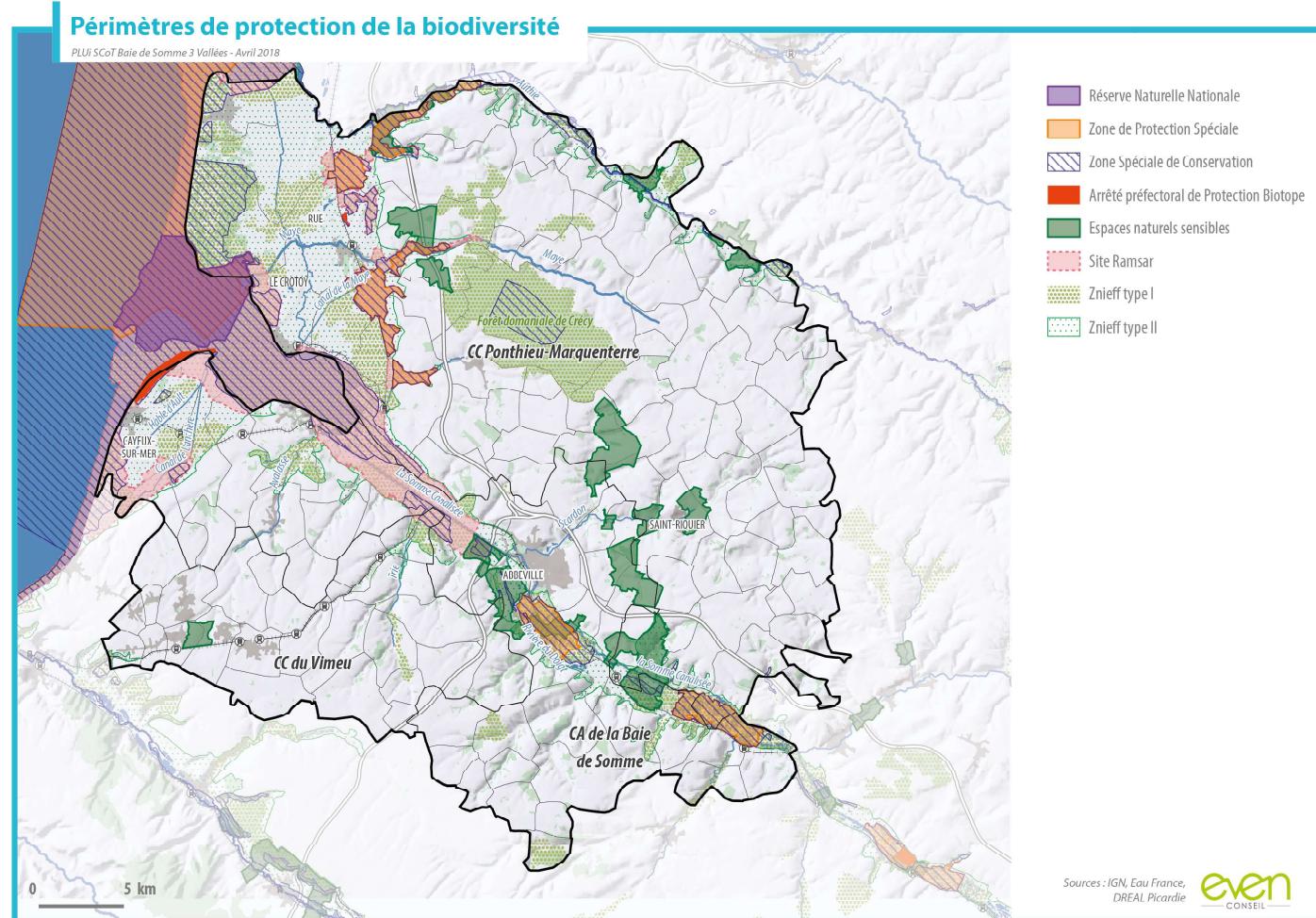
Trame Verte et Bleue : Un outil au service de l'aménagement du territoire

Rendue obligatoire par les Grenelle 1 et 2 de l'environnement, la Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire à l'échelle nationale, régionale et locale. Le PNR Baie de Somme Picardie Maritime s'est donc tout naturellement doté d'une Trame Verte et Bleue avec laquelle le SCoT Baie de Somme 3 Vallées devra se conformer. Le SCoT viendra en approfondir certains aspects comme l'articulation entre trame verte et bleue et le développement urbain, notamment l'enjeu de densification et le maintien des principales continuités de nature en ville.

Le territoire du SCoT abrite une mosaïque d'habitats naturels, dont certains d'intérêt communautaire qui doivent être protégés et valorisés: littoral, estuaires de la Somme, et de l'Authie, plateaux et vallées des terres intérieures, forêt de Crécy, pelouses sur coteaux calcicoles (appelés larris), ou encore milieux humides de fond de vallée. Plus de 600 espèces à enjeux sont recensées sur le Parc (faune et flore), dont 15% relèvent d'une responsabilité prioritaire pour leur préservation (corridor

avifaune, chiroptères, plantes messicoles).

Au-delà des périmètres inventoriés ou déjà en gestion, le SCoT contribue à la préservation voire la restauration des espaces de nature dits « ordinaires » de la Trame Verte et Bleue (bocage, prairies,...) et vise l'atteinte d'objectifs positifs multiples : pour la santé (préservation de la qualité de l'eau et des zones humides), pour les paysages ou encore en matière d'atténuation des risques (inondations, ruissellements, érosions des sols, ...).



DES RESSOURCES À PRÉSERVER POUR UN CYCLE URBAIN DURABLE

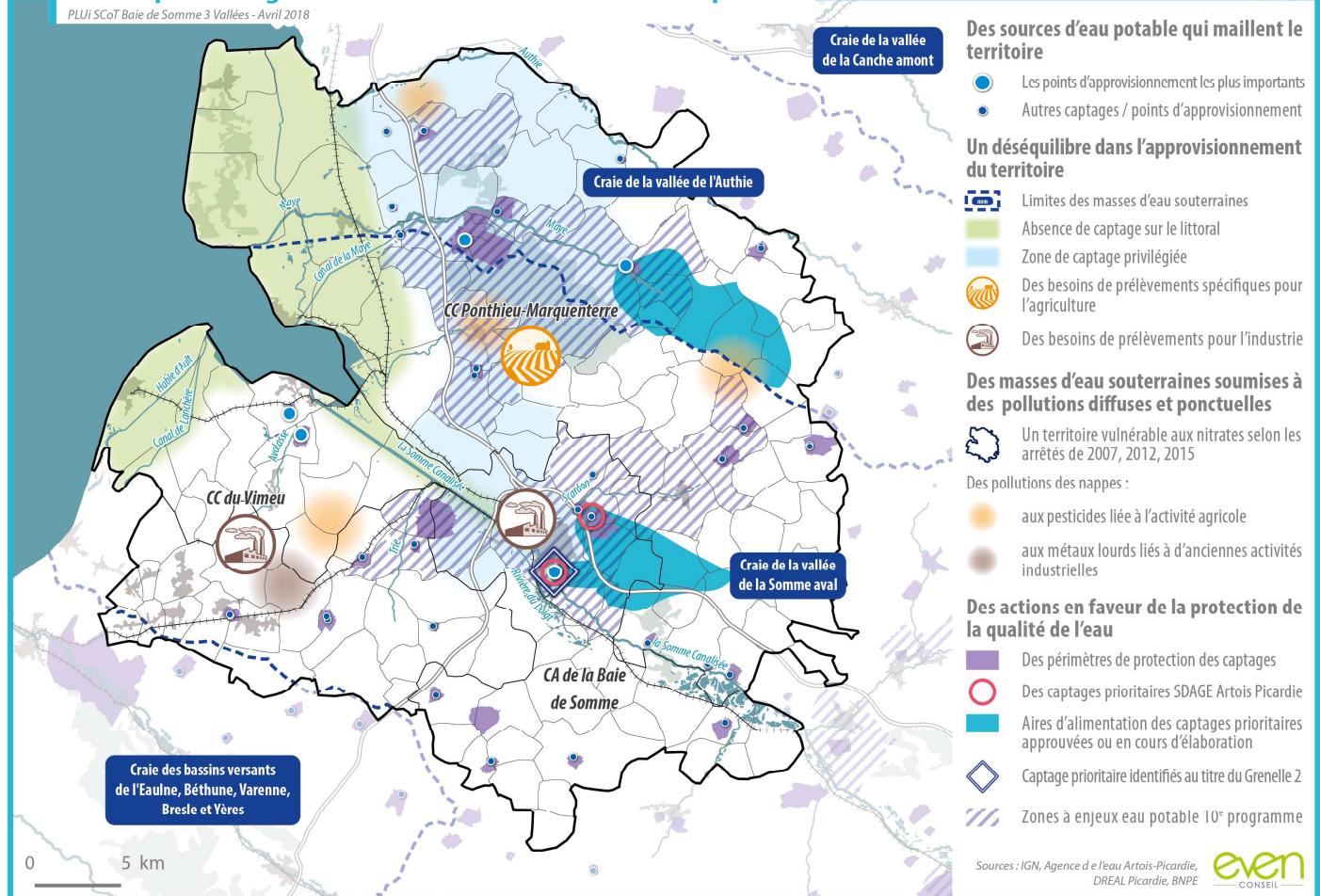
CHAPITRE

2

| Gestion de l'eau

Leviers pour une gestion durable de la ressource en eau potable

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Avril 2018



Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2016-2021) a été approuvé en octobre 2015, il définit pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Artois-Picardie.

Les eaux estuaires et côtières sont vulnérables et présentent une qualité moyenne voire médiocre. Ainsi les eaux de baignade du Crotoy sont de qualité insuffisante.

Cette qualité moyenne s'explique en partie par une mauvaise gestion des eaux pluviales ainsi que par une pollution des eaux liées aux activités passées et actuelles notamment les rejets domestiques sur le territoire comme les effluents liés aux activités industrielles et agricoles qui entrent dans le cycle de l'eau. Tout le territoire est ainsi classé comme vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricoles ; on remarquera également une concentration en produits phytosanitaires dans les masses souterraines.

Diverses mesures sont ainsi engagées sur le territoire du SCoT pour améliorer la qualité des eaux répondant ainsi à l'enjeu de reconquête de la qualité écologique et chimique des eaux. La question de la gestion des eaux pluviales devra prendre en compte les enjeux en matière de pollution, de traitements des eaux usées et de sécurité publique liés au risque d'inondation.

Par ailleurs, pour optimiser l'accueil des nouvelles populations sur le territoire, il conviendra de mettre en place les mesures d'amélioration de l'assainissement individuel sur les territoires ruraux et de gestion des ressources en eau potable.

Ces mesures devront s'accompagner d'une planification des besoins de ressources en eaux afin de prendre en compte les pics estivaux, les milieux littoraux et les besoins agricoles des différents territoires du SCoT.

Une gestion des déchets relativement efficace, en cours de restructuration

En passant de 8 EPCI aux trois collectivités nouvellement créées au 1er janvier 2017 constitutives du territoire du SCoT BS3V, l'enjeu principal est donc sur ce volet l'harmonisation de la gestion (collecte et traitement) des déchets ménagers.

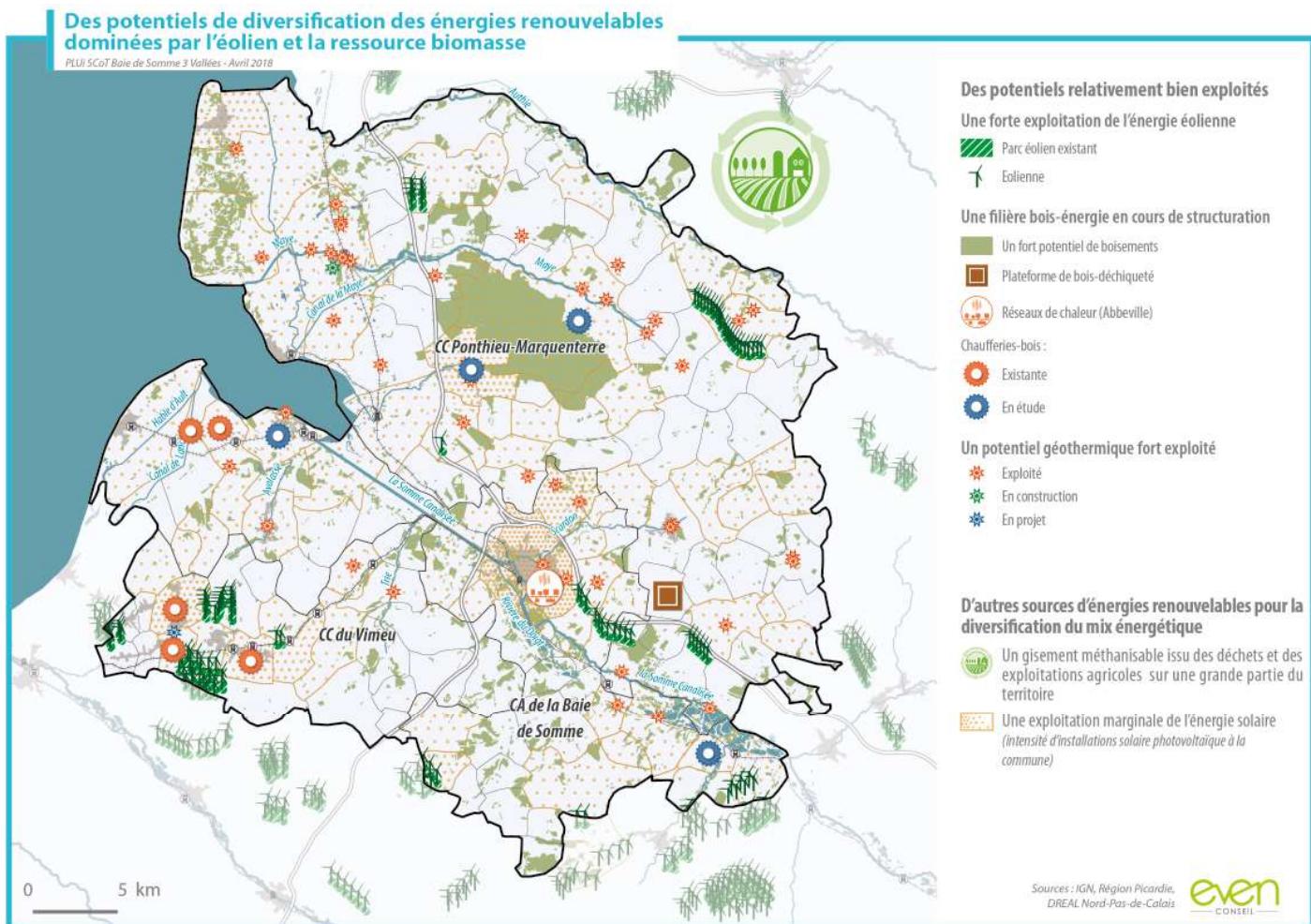
Il sera donc nécessaire de prendre en compte le fait que – bien qu'en ayant une moyenne de déchets produits par habitant en deçà de la moyenne départementale – la production annuelle de déchets est très disparate selon le type de déchets ; ainsi que le gonflement de la production en période touristique et les différences entre les territoires ruraux, littoraux et urbanisés.

La prise en compte de ces différents critères permettra de poursuivre la réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées.

Diverses initiatives locales étaient valorisées sur les différents territoires constituant le nouveau SCoT en matière de gestion et de traitement des déchets en lien avec l'Economie Circulaire. Il serait donc souhaitable de continuer à fortement encourager ces initiatives à l'avenir.

Dans le même sens, la poursuite de la valorisation énergétique des déchets (ménagers, tri, verts) fera partie des objectifs du SCoT BS3V. Aujourd'hui le traitement des ordures ménagères résiduelles permet la valorisation sous forme d'électricité ou de chaleur via la production de biogaz. La valorisation du miscanthus est une autre piste intéressante à promouvoir.

Défis en matière d'énergie



Les caractéristiques du territoire Baie de Somme Trois Vallées (typologie des logements, déplacements des habitants, etc.) et les consommations énergétiques, majoritairement issues des énergies fossiles engendrent des situations de précarités et de vulnérabilités énergétiques.

Les habitants du territoire du SCoT sont fortement touchés par la précarité énergétique, avec notamment plus de 11 061 ménages concernés (2008).

Pour rappel, selon l'INSEE, un ménage est dit en situation de vulnérabilité énergétique si son taux d'effort énergétique est supérieur à un certain seuil (8% pour les dépenses de chauffage et 4,5% pour les dépenses de carburant).

Ce constat est notamment généré par le coût de l'énergie. Les dépenses énergétiques pèsent sur les revenus de 260 000 ménages picards, soit le tiers des ménages.

Les émissions de gaz à effet-de-serre sont elles relativement élevées au sein du territoire. Elles représentent 6 % des émissions totales de la Picardie. 12 % de ces émissions sont dues à l'activité du secteur industriel encore très présent sur le territoire.

Les sources d'énergie sont relativement partagées : 71% du mix énergétique repose sur l'utilisation des énergies fossiles dont le bâtiment et les transports (1/4 de la consommation énergétique du territoire) sont les plus grands consommateurs. Les logements anciens – souvent peu réhabilités – présentent également une forte part de chauffage aux énergies fossiles.

Le territoire se dote actuellement d'un plan d'actions et d'objectifs pour lutter de façon plus efficace contre les émissions de gaz à effet-de-serre d'ici l'horizon 2020, voire 2050.

La substitution vers les énergies renouvelables devient donc nécessaire, de même que celle de l'utilisation individuelle de l'automobile. Ces points font donc partie des objectifs prioritaires du SCoT.

En 2011, la production énergétique en énergies renouvelables correspondait à 43% de la consommation énergétique totale du territoire. Si sept types d'énergies renouvelables sont ainsi déjà identifiés sur le territoire de Baie de Somme 3 Vallées, les ressources produites par l'énergie éolienne (une centaine d'éoliennes sur le territoire) et en biomasse prédominent.

Le potentiel éolien du territoire de BS3V situé au bord de la mer, est très important et l'énergie éolienne présente de façon significative, se révèle comme l'énergie renouvelable majoritaire au sein du territoire.

La production d'énergie à partir du solaire (photovoltaïque/thermique) reste à l'heure actuelle marginale voire négligeable sur le territoire, s'expliquant en partie par le manque d'ensoleillement (1794 jours contre une moyenne nationale de 2110 jours en 2015).

Le SCoT de Baie de Somme 3 Vallées se fixe ainsi comme principaux objectifs l'amélioration et la rénovation énergétique et thermique du parc bâti, la diminution de l'utilisation individuelle des voitures ainsi que le développement de la production des énergies renouvelables.

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

CHAPITRE

3



Le territoire du SCOT est soumis à des contraintes naturelles aussi bien sur sa façade maritime, pour ce qui concerne le risque « érosion littorale et submersion marine » qu'en basse vallée de Somme et en Vallée d'Authie pour ce qui concerne l' « inondation par débordement ; remontées de nappe et ruissellement ».

Enjeux en matière de gestion des risques et des nuisances

En matière de gestion des risques naturels, le SCoT se fixe pour objectif de les intégrer dans toutes les stratégies d'aménagement du territoire.

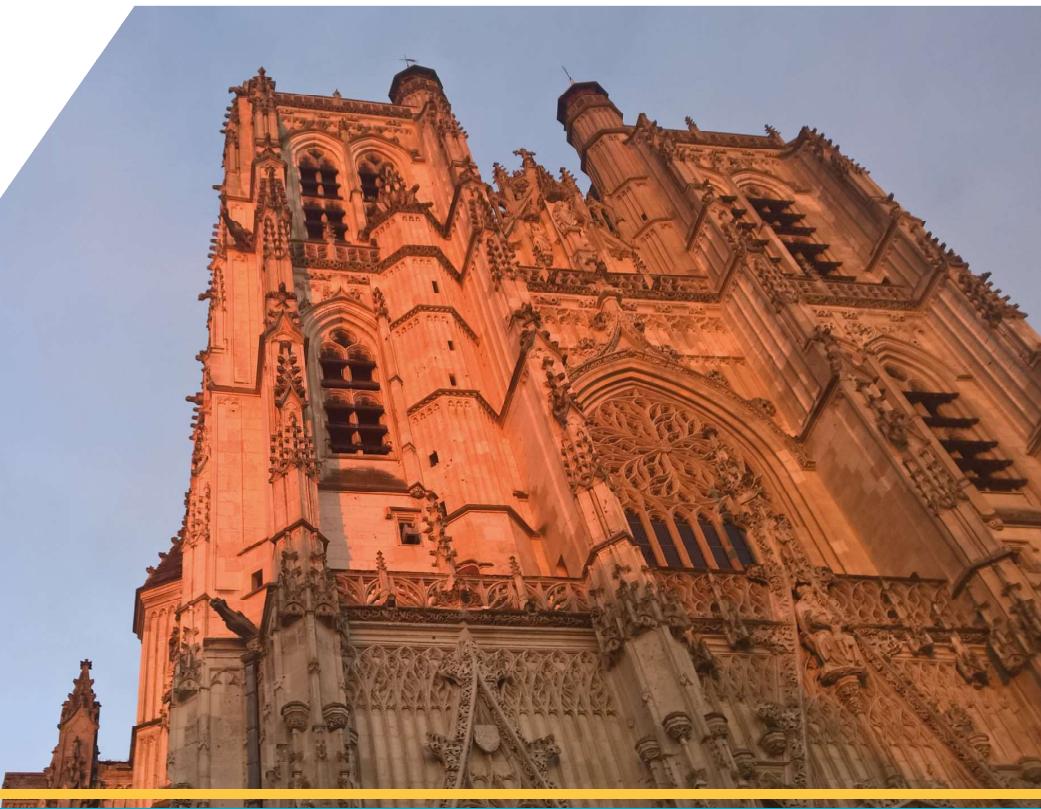
La Somme représente un enjeu majeur en matière de risques liés à l'inondation en vallée, ceux-ci peuvent être renforcés avec la présence de moulins considérés comme des obstacles ou au niveau de l'estuaire fortement influencé par les marées.

Un phénomène de remontée des nappes peut également entraîner un risque d'inondation en fond de vallée sur une large superficie du territoire. De même, des résurgences et des « flaques temporaires » sans liaison directe avec les cours d'eau peuvent localement apparaître.

Le littoral, de faible altitude est une zone inondable par grandes marées. Il est également impacté par les risques d'érosion côtière qui sont de plusieurs types (érosion dunaire, érosion des cordons de galets, phénomène d'engrassement et de comblements, recul des falaises).

L'érosion des sols est une autre problématique notable localement et notamment en zone agricole, mais elle ne fait pas l'objet de plans de prévention spécifiques.

Les tempêtes sont eux des accidents climatiques répandus, toutes les communes sont considérées comme étant exposées au risque tempête mais les secteurs les plus proches du littoral sont les plus vulnérables.



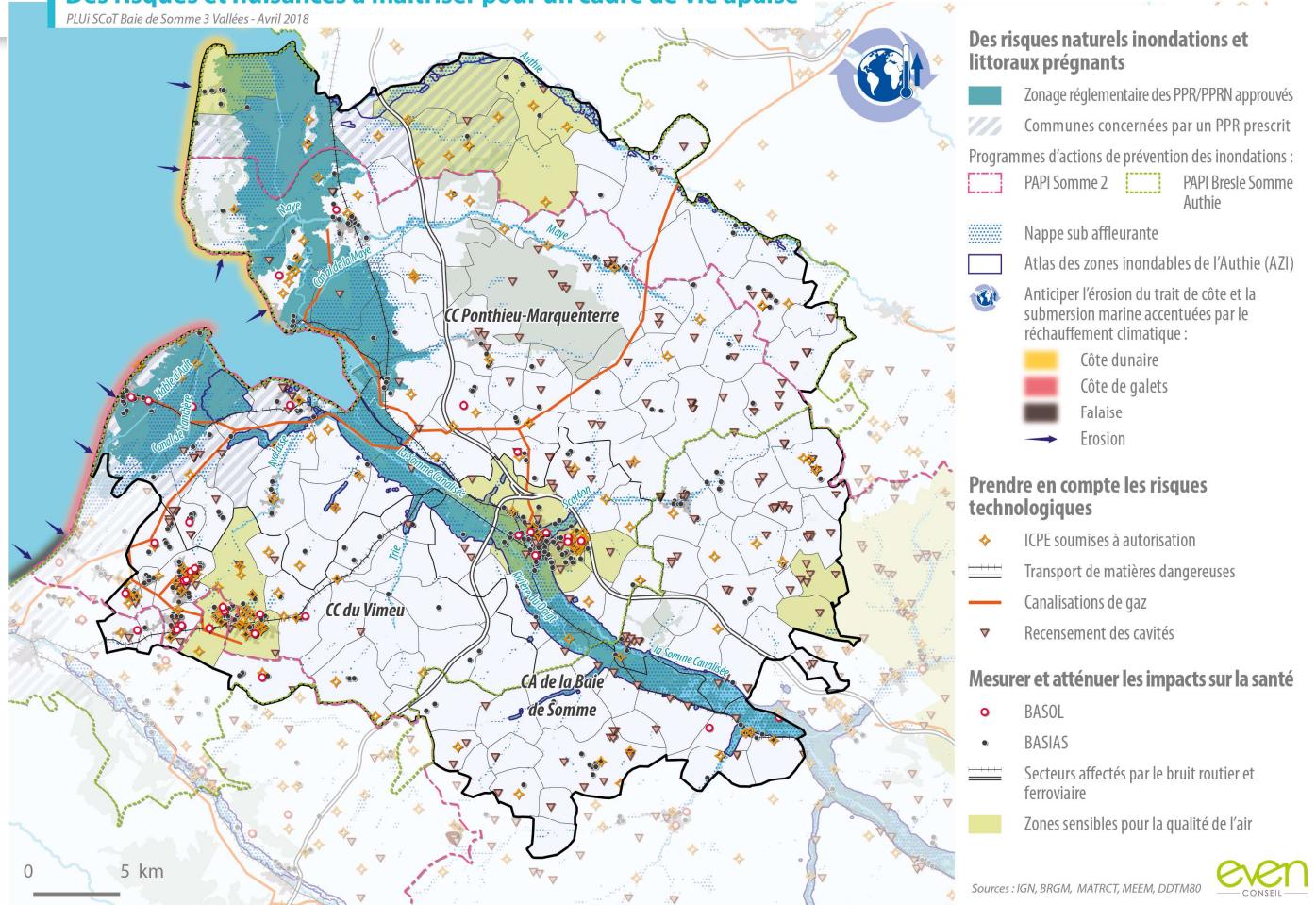
Le littoral est particulièrement sujet à l'accentuation des submersions marines du fait de l'élévation du niveau de la mer. Les vallées sont également soumises à une augmentation des phénomènes de crue.

De même, le SCoT aura pour objectif de lister les sites en friche présentant un fort potentiel de reconversion ceci afin de faciliter la concrétisation des projets en les portant dès la planification stratégique.

Certaines nuisances devront également être prises en compte pour améliorer le cadre de vie (air, sols, bruits) dans l'esprit des nouvelles réglementations. Dans ce sens, il faudra promouvoir les modes de déplacement non-polluants (vélo, marche, co-voiturage...)

Des risques et nuisances à maîtriser pour un cadre de vie apaisé

PLUi/SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Avril 2018





LE SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

3

LES ENJEUX
VERS UN PADD

LES ENJEUX VERS UN PADD



Développement démographique et résidentiel

Ressources

- Un poids démographique d'environ 108 000 habitants réparti autour d'une agglomération structurante en matière d'équipements et de services
- Une croissance démographique en dents de scie – un regain migratoire important entre 1999 et 2008 (+ 0,4%/an) et un léger déclin (- 0,1%/an) depuis la fin des années 2000
- Un parc d'habitat conséquent - 65 200 logements disponibles (principales, secondaires et vacants) - 1,62 habitant par logement
- Un littoral Picard en pleine croissance d'attractivité résidentielle et touristique
- Un marché immobilier resté accessible qui garantit les trajectoires résidentielles
- Un cadre de vie de grande qualité et une diversité des contextes territoriaux, urbains et paysagers

Faiblesses

- Un revenu annuel médian beaucoup plus faible que la moyenne nationale
- Un parc ancien urbain et rural exigeant d'intenses efforts de réhabilitation et de mise aux normes de la transition énergétique
- Une vétusté du parc de logements qui pèse sur l'attractivité du territoire du SCoT (1 logement sur 5 date d'avant 1919)
- Un parc d'habitat mono-typé qui semble ne plus répondre à la diversité des besoins des ménages (enjeux du vieillissement, enjeux du desserrement des ménages)
- Une prévalence inquiétante de la vacance immobilière qui marque l'Est du territoire du SCoT (« la ceinture de la vacance »)
- Une offre locative publique (logement social) très polarisée ; - Abbeville concentrant à elle seule près de 70% de l'offre territoriale

Contraintes

- Un territoire qui connaît un vieillissement de sa population
- Une paupérisation des tissus d'habitat ancien concentrant les ménages les plus modestes et un décrochage des quartiers d'habitat social de la Ville-Centre
- Un délaissement des vieux villages qui s'installent dans la déflation démographique
- La tentation de jouer sur l'étalement urbain plutôt que le renouvellement urbain pour retrouver de l'attractivité résidentielle auprès des jeunes ménages
- Un gonflement important du prix du foncier et de l'immobilier littoral qui déséquilibre les trajectoires résidentielles.

Opportunités

- Organiser le territoire du SCoT autour d'Unités Territoriales (Ville Centre – Pôles Urbains – Pôles ruraux) dotées d'autorités publiques locales capables d'intervenir à grande échelle sur la question du foncier et du logement (SEMOB, Concessions...)
- Identifier et recomposer le foncier urbain obsolète pour intervenir sous forme de macro-opérations au sein des entités urbaines – notamment sur la reconversion des friches et des espaces sous optimisés
- Accélérer la réhabilitation du parc existant - 1er gisement immobilier de BS3V, et véritable alternative à l'étalement urbain et au déclin des vieilles centralités
- Desserter l'attractivité résidentielle littoriale pour attirer l'investissement locatif vers l'arrière pays
- Agir sur les différents leviers économiques pour maintenir les habitants sur le territoire, susciter l'attractivité résidentielle, et tendre vers une amélioration du ratio emplois/habitants
- S'appuyer sur la diversité des contextes urbains et des formes bâties pour fournir une réponse résidentielle plurielle aux besoins des ménages



Développement économique et attractivité territoriale

Ressources

- Une visibilité économique reconnue avec 37 000 emplois – second pôle économique de la Somme - et une accessibilité autoroutière de premier ordre
- Une tertiarisation de l'emploi de proximité qui a contribué à l'inflexion du taux de chômage face au recul de l'emploi industriel
- Une filière agricole dynamique, labélisée et pourvoyeuse d'emplois et d'évolutions technologiques
- Une économie des métiers de la mer en forte croissance
- Une diversité industrielle exceptionnelle (le Vimeu; l'automobile, menuiseries..) couplée à une population active spécialisée dans l'économie productive
- Une économie touristique en croissance génératrice de 5 000 emplois directs ou indirects, fédérant littoral et avant pays, développée autour des patrimoines, des espaces naturels, des loisirs de plein air, ...

Faiblesses

- Une population avec un niveau de qualification exposé à l'emploi tertiaire précaire (aides à la personne, tourisme, grande distribution...)
- Une décrue importante de l'économie industrielle et productive
- Une banalisation des sites économiques qui joue contre leur attractivité
- Une trop faible représentation des économies numériques et créatives
- Une économie touristique tournée vers le lit froid, les meublés et les campings
- Un appareil commercial de centre ville et proximité en grandes difficultés
- Une progression de l'urbanisme commercial le long des entrées de ville qui fragilise les centralités et accroît les besoins de déplacements, lui-même concurrencé par le commerce digital

Contraintes

- Une tertiarisation par le bas de l'emploi en remplacement des métiers traditionnels du territoire du SCoT (industries, savoir-faire, agriculture...) – une forme de périphérisation de l'emploi à partir de donneurs d'ordre extérieurs au territoire
- Une fragilisation possible du district industriel du Vimeu face à un éventuel épuisement des capacités foncières d'accueil ou la disparition de ses spécialisations industrielles
- L'atonia des centralités commerciales historiques de BS3V et l'émergence de friches commerciales périphériques devenues obsolètes ou non rentables
- Une économie touristique qui stagne dans sa capacité à créer de la valeur ajoutée en tirant vers le haut son offre d'hébergement et en élargissant encore sa saisonnalité

Opportunités

- Agir massivement sur l'offre foncière économique en régénérant d'anciens sites délaissés et en spécialisant / thématisant les nouvelles capacités d'accueil (labélisation, qualité paysagère, vie économique ...) – devenir une localisation économique d'excellence
- Conforter les filières spécifiques au territoire, les accompagner vers une montée en gamme et un élargissement de leurs segments (de la matière première à la distribution du produit) pour constituer des filières d'excellence, notamment dans les domaines des produits aquatiques et des éco-matériaux
- Proposer une offre de formation valorisante pour les jeunes, en lien avec les spécificités économiques locales (métallurgie légère, tourisme, filières agricoles et aquacoles)
- Miser sur la transition numérique à venir pour créer des pôles tertiaires

(urbains et ruraux) à haute qualité environnementale capables d'attirer du desserrement économique Francilien

- Accueillir tous les segments de l'hébergement touristique en incitant les documents d'urbanisme à faciliter l'implantation des équipements hôteliers et des unités touristiques
- Étirer la dynamique littorale vers l'avant-pays en jouant sur les complémentarités en termes d'équipements, de loisirs (sports de nature), d'accessibilité et d'offre d'hébergements
- Intervenir en mixité urbaine sur les grandes zones commerciales existantes (habitat, équipements, bureaux...) et stopper l'étalement de l'urbanisme commercial et le réorienter vers les centralités historiques comme levier au réinvestissement des coeurs de ville et village

Mobilités et déplacements

Ressources

- Une accessibilité territoriale de bon niveau – notamment autoroutière
- Un territoire de mobilités peu contraintes (saturation routière, stationnement, configuration du réseau, difficultés des voies d'accès, distances....)
- Un besoin de déplacements limité , notamment pour les mobilités domicile-travail avec 1/5ème de flux sortant dont 3 000 vers l'aire urbaine Amiénoise
- Un maillage ferroviaire hérité relativement dense et régulier, mais compromis par l'insuffisance de la demande (1 gare régionale, 13 gares ou points d'arrêt)
- Un réseau de modes doux de 46 km de pistes cyclables et de randonnées de premier ordre, un des atouts clés du tourisme et de la qualité de vie de BS3V
- Un réseau de transport en commun (Trans'80) très structuré, étoilé autour d'Abbeville et mettant à portée de tous les équipements publics et marchands de la Ville Centre

Faiblesses

- Une facilité du déplacement individuel automobile que les réseaux publics de transport ne peuvent pas concurrencer (délai d'attente, confort, temps de parcours..)
- Inversement, une quasi obligation d'accéder à la mobilité individuelle automobile qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages
- Des réseaux publics de transports qui coûtent cher aux Collectivités au regard de la part modale qu'ils captent;
- Des mobilités actives (vélos, piétons...) inférieures à 8%, malgré un réseau sécurisé et attractif mais seulement développé sur le littoral et d'abord tourné vers les loisirs
- Une desserte ferroviaire régionale en recul, comme en témoigne la récente fermeture de la ligne Abbeville - Le Tréport
- Un stationnement automobile toujours prioritaire face aux autres usages possibles sur les espaces publics ou partagés (littoral, lieux du patrimoine....)

Contraintes

- L'éclatement de l'offre de transport public confrontée aux exigences financières appliquées aux exploitants ferroviaires et aux collectivités locales
- L'augmentation significative du coût de la mobilité individuelle pour les ménages les plus modestes (hausse du carburant, entretiens, éco-taxes sur les mobilités carbonées)
- L'incapacité des ménages sans stationnement propre à accéder aux mobilités post-carbone (rechargeement électrique)
- L'accroissement continu du besoin de stationnement sur voirie

Opportunités

- Densifier les secteurs d'entrée de ville (mixité urbaine) et les espaces déjà urbanisés (dév éco) en situation de porte de territoire (proximité échangeurs autoroutiers....)
- Construire une culture de l'intermodalité pour le coût de la mobilité - apprendre à cumuler les moyens de déplacement . Renforcer le couple train-vélo pour favoriser la découverte du territoire dans les déplacements touristiques, développer l'électromobilité. .
- Positionner les projets urbains structurants sur les points stratégiques de l'offre de transport public, notamment les grandes gares. (Re) Donner des fonctions primordiales à ces points d'échange, et apporter des usagers aux exploitants
- Mutualiser le stationnement automobile au sein des centralités, des opérations nouvelles pour diffuser l'autopartage et la transition énergétique des mobilités
- Pacifier les grands axes urbains par rapport aux bruits et aux vitesses. Créer des zones calmes.

Des milieux et paysages emblématiques de la baie de Somme

Ressources

- Une trame Verte et Bleue qui s'appuie sur une diversité des milieux : milieux dunaires, forestiers, aquatiques, humides, coteaux calcaires ou larris, espaces agricoles,... Des initiatives en cours en faveur de la préservation et du développement de la biodiversité : inventaires des mares, lavoirs et zones humides, mise en place de plans bocagers, ...
- Une gestion multi partenariale riche et complexe des acteurs qui contribue à assurer un aménagement durable du territoire (PNM, SMBSGLP, Conservatoire du littoral, CENP, Fédération des chasseurs, futur PNR, ...)
- De nombreux périmètres de protection et d'inventaires de la biodiversité déjà existants sur le territoire (Natura 2000, RNN, RNR, ...)
- Un petit patrimoine bâti diversifié porteur de l'identité du territoire (villages-courtins, moulins, écluses, patrimoine balnéaire, ...). Des inventaires patrimoniaux et paysagers communaux en cours : vers une reconnaissance accrue, support d'itinéraires de promenade, traitement des interfaces, ...
- Des savoir-faire porteurs d'identité du territoire qui façonnent les paysages : agriculture (agneau prés-salés), pêche, conchyliculture, chasse au gibier d'eau, ... Une occupation du territoire essentiellement rurale (75% d'espaces agricoles, 10% d'espaces boisés)

Faiblesses

- Des activités humaines qui sensibilisent les milieux littoraux (pression touristique, exploitation des cordons de galets, ...). Ceci nécessite de canaliser les flux de touristes, marcheurs et d'éviter le piétinement ou dérangement. Plusieurs phénomènes sont également signalés : rentrées d'eau lors des fortes marées, l'ensablement des baies avec mise en œuvre de «chasse» dans les Bas Champs.
- Des secteurs à enjeu de conservation inégalement répartis sur le territoire, qui rendent nécessaire une meilleure information sur la préservation de la biodiversité
- Des enjeux écologiques moins connus sur les prairies humides, coteaux calcaires et leurs pelouses sèches (larris), qui sont des milieux riches et souvent morcelés
- Une baisse progressive des prairies naturelles, zones humides et structures bocagères
- Des continuités écologiques interrompues et à restaurer

Contraintes

- Une forte dynamique notamment dans les secteurs les plus attractifs (agglomération, frange littorale) mais aussi de manière éparses du fait du modèle rural traditionnel. Les villes et villages se densifient et s'étendent en frange urbaine
- Des nouvelles constructions qui s'inscrivent en rupture avec l'identité bâtie et patrimoniale traditionnelle et risquent de banaliser les paysages et faire disparaître les courtins
- Des développements ponctuels d'espèces exotiques envahissantes à maîtriser

Opportunités

- Prendre en compte de manière accrue les enjeux écologiques dans les outils de planification à toutes les échelles de réflexion : mise en œuvre des Trames vertes et bleues et l'application de la loi Littoral. Ils dessinent les territoires à long terme et permettent la valorisation collective des espaces les plus sensibles et riches pour la biodiversité
- Veiller à décliner les objectifs de qualité paysagère de la Charte du PNR Baie de Somme Picardie Maritime et leurs déclinaisons selon les territoires : littoral picard, plateau agricole du Ponthieu, l'Abbevilleois, Vimeu vert & industriel. Faire des trames verte et bleue et de la place de la nature en ville des leviers d'aménagement
- Maîtriser le développement urbain (coupures vertes, axes d'entrée de ville, et pression publicitaire, constructions intégrées au paysage, notamment zones d'activités, gestion des franges, ...)
- Poursuivre la mise en valeur des éléments du paysage et bâtiments patrimoniaux comme leviers dans l'aménagement, au-delà de l'enjeu touristique (tours de bourg, aménagement des franges urbaines, des espaces publics, stations balnéaires)
- Conforter les activités traditionnelles (pêche artisanale côtière, pêche à pied, conchyliculture) et accompagner les pratiques agricoles dans leurs évolutions

Des ressources à préserver pour un cycle urbain durable

Ressources

- Un réseau hydrographique dense mailléé par deux fleuves (Somme et Authie), des fleuves côtiers, de nombreux affluents et un réseau de canaux et fossés. L'eau se révèle être source de développement pour le territoire entre objet d'attraction touristique (présence de plage, activités sportives et de loisirs) et ressources pour les activités (conchyliculture)
- Mise en œuvre des 2 SDAGE et 3 SAGE et plusieurs actions de protection de la ressource en eau (captages prioritaires, Grenelle, MAET, ORQUE)
- L'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques devient une nouvelle compétence pour les collectivités avec la GEMAPI
- Des initiatives et bonnes pratiques entreprises pour diminuer la production de déchets (actions de tri, lutte anti-gaspillage alimentaire, compostage, ...)

Faiblesses

- Le développement urbain du territoire qui s'appuie sur des activités agricoles, industrielles et humaines participe à la dégradation de la qualité des eaux continentales, estuariennes et côtières, jugées de qualité moyenne par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie
- Des capacités épuratoires collectives suffisantes, mais le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif reste à affirmer
- Des déséquilibres de prélèvements dans les masses d'eau souterraines (conflits d'intérêt, transport de l'eau) – une forte sollicitation de la nappe du massif forestier de Crécy car absence de captage sur la frange littorale
- Des pratiques de gestion des déchets et des initiatives encore hétérogènes et disparates au sein du territoire. Des problèmes de collectes et de dépôts sauvages qui pèsent sur le paysage observé

Contraintes

- Une surexploitation actuelle de la ressource en eau qui pose la question de la sécurisation de l'adduction en eau potable dans sa pérennité
- Un impact encore inconnu du réchauffement climatique pouvant entraîner des épisodes de sécheresse ponctuels forts et par conséquent des besoins ponctuels accrus en eau potable

Opportunités

- Assurer une cohérence entre développement projeté et capacité d'accueil du territoire au regard de ses ressources et dans un contexte d'optimisation des compétences
- Assurer une gestion pérenne et partagée de la ressource en eau

- Harmoniser la gestion des déchets (nouvelles compétences, regroupement)
- Accentuer les démarches en lien avec l'économie circulaire afin de poursuivre l'effort du tri et la valorisation de la matière

Risques et nuisances

Ressources

- Des risques naturels inondation encadrés par de nombreux documents ou programmes stratégiques mettant en œuvre des actions coordonnées (PGRI en 2015 et SLGRI de la Somme en 2016 incluant le TRI d'Abbeville, et de 2 plans d'actions (PAPI BSA, Plan Somme 2 2015-2020))
- De nombreuses friches sont aujourd'hui à l'abandon. Leurs déconstruction, dépollution et réaffectation relèvent d'enjeux prioritaires pour le territoire même si la dynamique de projet dans leur phase opérationnelle, reste faible - 188 sites recensés à l'échelle du SCoT, dont une vingtaine qui présentent un intérêt stratégique
- Des dynamiques historiques liées à l'industrie du galet et des gisements de qualité en secteur littoral. Un schéma des carrières récent (2015). Des réflexions sur la reconversion d'anciennes carrières (plans d'eau)
- Le risque technologique est peu présent sur le territoire (aucun SEVESO)
- Des zones sensibles pour la qualité de l'air sont identifiées sur le territoire (vers une prise en compte accrue)

Faiblesses

- Des risques naturels très prégnants sur le territoire : inondations en basse vallée de Somme et en vallée d'Authie (inondation par débordement, remontées de nappe et ruissellement) et risques littoraux (submersion marine)
- Des ressources liées aux carrières non renouvelables (cordons littoraux), des transports principalement par la route pour alimenter le bassin amiénois en matériaux
- Une difficulté à la mise en œuvre d'usage de loisirs nautiques sur les plans d'eau intérieurs (reconversion potentielle des carrières)
- Une dynamique d'ensablement de la Baie de Somme
- Le territoire est soumis au bruit des voies à grande circulation, ainsi qu'au bruit ferroviaire
- Une quarantaine de sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données Basol) et de nombreux sites répertoriés dans l'inventaire historique de sites industriels et activités de services (base de données Basias)

Contraintes

- Amplification des risques liés au changement climatique avec une vulnérabilité accrue des populations et des biens (submersion littorale et salinisation des aquifères, retrait gonflement des argiles, écoulements pluviaux accentués par la densification et érosion des sols agricoles sur le plateau du Ponthieu)
- Des sites et sols pollués qui sont un frein au renouvellement urbain (développement de friches industrielles, ...)

Opportunités

- Profiter du PAPI BSA pour favoriser une dynamique solidaire et partagée en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et rétro littoral (enjeu à long terme de la résilience des aménagements et choix d'urbanisation), faire de la conscience du risque un levier d'aménagement
- Anticiper la reconquête des espaces de transition (friches, carrières, ...). Faciliter la concrétisation des projets de reconversion par une prise en compte en amont dans de la planification urbaine (évaluation des

potentialités de chaque site, dépollution, renaturation, dialogue avec les propriétaires, acquisition foncière, ...)

- Intégrer les risques naturels et les impacts sur la santé auxquels le territoire est exposé dans les stratégies d'aménagement et de développement durables (bruit, qualité de l'air, pollution des sols)

Transition énergétique et numérique

Ressources

- Le territoire BS3V fait l'objet de plusieurs programmes et dispositifs financiers favorables à la réhabilitation thermique de l'habitat mais dont la pérennité n'est pas assurée (OPAH, programme Habiter mieux, Picardie Pass rénovation)
- Des politiques d'urbanisme qui visent la compactité bâtie et l'amélioration de la performance énergétique dans le neuf (isolation, enR intégrées, système de chauffage plus performants, ...)
- Une politique en faveur d'une mobilité sobre en carbone : les dispositifs mis en service ou expérimentés en période estivale (Chemin de Fer de la Baie de Somme, navette de car "Baie mobile") complètent l'offre conséquente utilisée pour les déplacements quotidiens (lignes ferroviaires TER, bus BAAG, Trans'80, transports à la demande)
- Un volet adaptation au changement climatique dans le PCAET

Faiblesses

- Très rural, le territoire fait l'objet d'émissions de gaz à effet-de-serre importantes, majoritairement en provenance du secteur agricole, bien que les secteurs urbains les plus denses et urbanisés participent grandement à ces émissions
- L'ancienneté du bâti, les modes de chauffage utilisés qui s'appuient sur des ressources fossiles et nucléaires et les longues distances pour les déplacements quotidiens (liées à l'étalement urbain) engendrent des consommations énergétiques particulièrement élevées
- Les énergies renouvelables restent peu présentes au sein du mix énergétique global du territoire. L'éolien (près d'une centaine d'éoliennes) et les ressources biomasses sont les EnR les plus développées
- Des infrastructures numériques inégalement déployées sur le territoire

Contraintes

- Une précarité et vulnérabilité énergétiques qui touche en premier lieu les territoires les plus ruraux (plateau du Ponthieu) éloignés des grandes agglomérations et concernés par de l'habitat ancien plus énergivore (enjeu de ville des proximités, accessibilité, mixité urbaine)
- Le déploiement de l'éolien interroge la qualité des sites et paysages (enjeu de densification des parcs existants)
- Un stockage carbone majoritairement compris dans les sols et assuré par le maintien des prairies le territoire étant peu boisé et bocager

Opportunités

- Réduire les besoins énergétiques et limiter les émissions de gaz à-effet-de-serre
 - Poursuivre la performance énergétique du parc bâti (résidentiel et tertiaire) : Assurer une performance énergétique exemplaire pour les futures constructions et la rénovation du bâti ancien, notamment dans le cadre des programmes déjà mis en œuvre
 - Réduire la dépendance des habitants à l'automobile « traditionnelle » par l'intensification du maillage des transports en commun et doux ainsi que la réduction des besoins de se déplacer (télétravail, ...) pas seulement en période estivale
 - Intensifier la production de ressources énergétiques locales et renouvelables (chaufferies bois, méthanisation)
 - Mettre en place des moyens d'adaptation au changement climatique





+ D'INFO

www.baiedesomme3vallees.fr/scot

Baie de Somme 3 Vallées
Garopôle, place de la Gare
80100 Abbeville

